

LES PRIORITÉS 2020 DE L'INSPECTION DU TRAVAIL DANS LE GRAND EST



▶ LUTTER CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

Le travail illégal porte atteinte aux droits des travailleurs, il est destructeur des équilibres des comptes publics et facteur inacceptable de concurrence déloyale entre les acteurs économiques. En Grand Est, la lutte contre le travail illégal porte prioritairement sur les secteurs suivants : BTP, chantiers forestiers, maintenance industrielle, travail temporaire dans les zones frontalières.



▶ CONTRÔLER LES DÉTACHEMENTS INTERNATIONAUX

Avec 20,5 % des déclarations reçues au niveau national, la région Grand Est, du fait de son caractère frontalier avec quatre pays différents, est la première région de réalisation des prestations des entreprises étrangères. Les contrôles se poursuivent d'autant que la réglementation a été renforcée.



▶ ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE DES CSE

Les comités d'entreprises, délégués du personnel et CHSCT laissent la place à une nouvelle instance unique de représentation du personnel : le comité social et économique. La mise en place et le bon fonctionnement du CSE sont en enjeu fort de dialogue social et de participation des travailleurs à la vie de l'entreprise.



▶ AGIR POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

La loi prévoit plusieurs dispositions en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il est prévu de contrôler les entreprises de plus de 50 salariés pour vérifier qu'elles respectent bien leurs obligations. L'inspection du travail intervient également en matière de lutte contre les discriminations.



▶ PRÉVENIR LES CHUTES DE HAUTEUR

Les chutes figurent parmi les premières causes d'accident mortel. Outre le BTP, et plus particulièrement les chantiers de construction de maisons individuelles, l'inspection du travail ciblera des secteurs comme l'industrie ou le commerce.



▶ ÉVITER L'EXPOSITION A L'AMIANTE

Les contrôles porteront sur le respect de la réglementation et des mesures de protection des salariés amenés à travailler sur les matériaux amiantés. Ils cibleront les chantiers de couverture, mais aussi les déchetteries, les entreprises de plomberie, chauffagiste et électricité.



▶ CONTRÔLER LES INSTALLATIONS CLASSÉES

Ces deux dernières années ont été marquée par plusieurs accidents industriels survenus au sein d'installations classées pour la protection de l'environnement. Ces événements ont conduit à renforcer les actions de contrôle de ces établissements.



▶ CONTROLER LE TRANSPORT ROUTIER

Temps de conduite trop longs, temps de repos insuffisants : risques supplémentaires sur la route pour les conducteurs routiers mais également pour l'ensemble des usagers. Les contrôles des sièges des entreprises de transport, les contrôles sur route ou lors des opérations de chargement/déchargement ou dans les entreprises, ont pour objectif de veiller au respect des bonnes conditions de travail des conducteurs routiers.